

adopté

SÉNAT

le 22 avril 1971.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

PROJET DE LOI

*tendant à la reconduction de la législation
sur les emplois réservés.*

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1628, 1643 et in-8° 379.

Sénat : 187 et 191 (1970-1971).

Article unique.

La date du 27 avril 1977 est substituée à celle du 27 avril 1971 au premier alinéa de chacun des articles L. 393 et L. 394 et à l'article L. 401 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 22 avril 1971.

Le Président,
Signé : Alain POHER.